

Photocopier

Une photocopieuse est disponible dans chaque bibliothèque, permettant les copies en format A4 uniquement.

Pour des raisons juridiques et de conservation, les collections font l'objet de certaines restrictions de reproduction.

Certains documents ne peuvent donc pas être photocopiés, cela sera indiqué à la communication du document.

Les photographies peuvent être réalisées à des fins d'usage privé.

Une autorisation de prise de vue est à demander au bibliothécaire.



Droit de copie

Toute reproduction d'un document est soumise au respect de la législation en vigueur et de la convention passée avec le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) : moins de 10% d'un livre et moins de 30% d'un périodique.

Infos pratiques

Cartes de photocopies

Pour l'usage des photocopieurs, les cartes d'étudiants ou cartes de bibliothèque doivent être créditées sur le monnayeur, en salle Z 04.

Pour le Centre Documentaire de l'ISP, les cartes de photocopies sont délivrées sur place.

Tarifs :

[Consulter - 126 Ko, PDF" class="lien_interne">> Consulter](#)